# Guide Utilisateur GOST NG à l'usage des Exploitants Ferroviaires

Version 2 du 19/04/2023



#### CONNEXION À L'OUTIL

L'URL pour accéder au portail des applications ferroviaires (PAF) via CAIMAN est :

https://extranet.rff.fr/rff/j\_6/fr/accueil

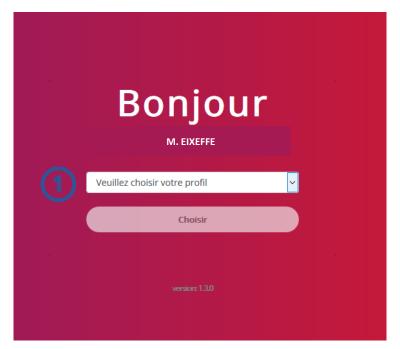
Cliquez sur le bouton comme représenté ci-dessous pour accéder à la plateforme GOST NG





#### CONNEXION À L'OUTIL

Vous accédez à la vue d'entrée de l'application : menu déroulant « Veuillez choisir votre profil »



1

Choisissez votre profil dans le menu déroulant



### CONNEXION À L'OUTIL



- (1) Cliquez sur votre profil « ExF », sur le site sur lequel vous êtes habilité « Site de ... »
  - Cliquez sur le bouton « Choisir »



## VUE TSB/TSV

Vous accédez à l'onglet du Tableau de Suivi de Blocs / Tableau de Suivi des Voies (TSB/TSV) du site choisi



- 1 Onglet TSB/TSV
- Nom / prénom votre profil utilisateur « ExF »



#### **VUE TSB/TSV**

Vous accédez à l'onglet du Tableau de Suivi de Blocs / Tableau de Suivi des Voies (TSB/TSV) du site choisi



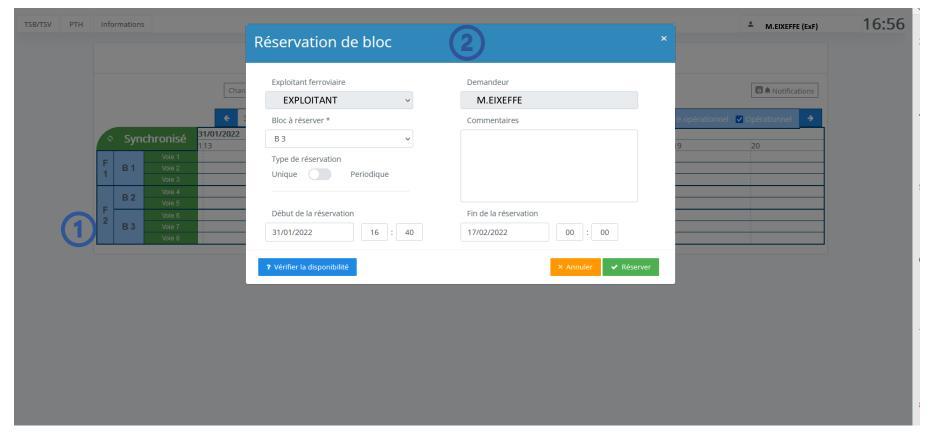
#### L'opérateur peut afficher :

- Seules, les procédures pré-opérationnelles saisies par le BHL, le DPx
- Seules, les procédures saisies par le COSIT, l'aiguilleur
  - Ou bien l'ensemble des procédures pré-opérationnelles et opérationnelles.

La superposition des 2 affichages permet ainsi, de définir aisément la capacité résiduelle exploitable.



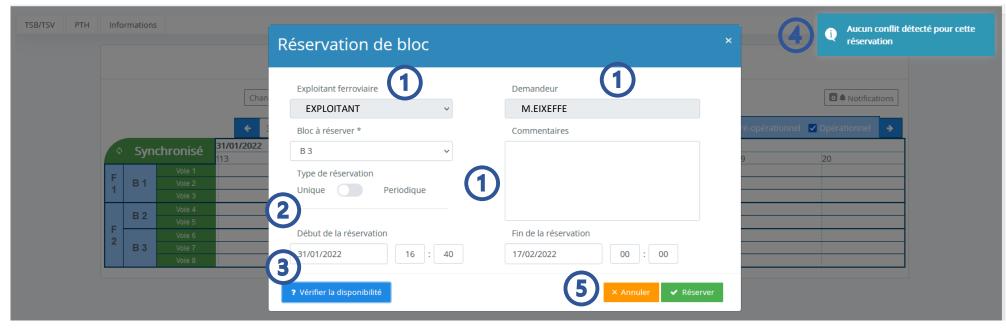
Exemple pour réserver le bloc B3 du 31/01/2022 au 17/02/2022 pour une réservation unique



- 1 Cliquez sur le bloc B3
- 2 Le formulaire « Réservation de bloc » s'ouvre



Exemple pour réserver le bloc B3 du 31/01/2022 au 17/02/2022 pour une réservation unique



- 1 Complétez les champs
- 2 Laissez « Unique »
- 3 Vérifiez que la réservation est possible en cliquant sur ce bouton
- 4 La pop up vous avise que rien ne s'oppose à la réservation
- 5 Vous pouvez « Annuler » ou « Réserver » la demande



Exemple pour réserver le bloc B3 du 31/01/2022 au 17/02/2022 pour une réservation unique

Après la « Vérification de disponibilité », votre demande peut ne pas être recevable :



Votre demande de réservation n'est pas recevable, lorsque :

- Le bloc est déjà réservé par un autre ExF
- Le bloc fait l'objet de protections ou interdictions sur tout ou partie de la période demandée
- 1 La pop up apparait
- 2 Vous devez annuler votre demande de réservation



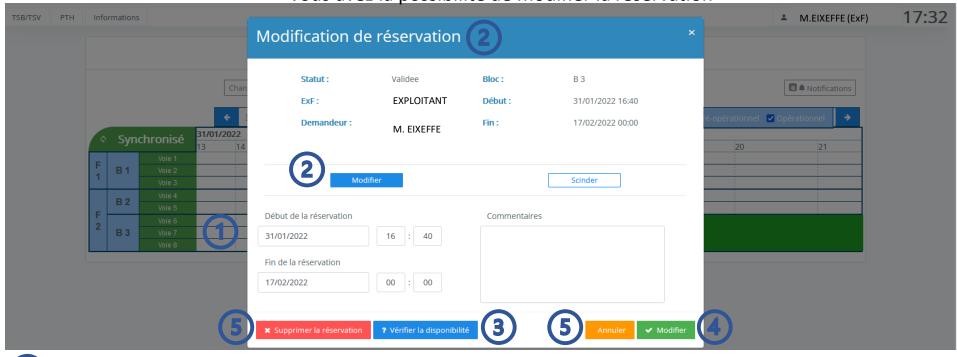
Exemple pour réserver le bloc B3 du 31/01/2022 au 17/02/2022 pour une réservation unique



1 Si vous réservez (suite slide 8), le TSB/TSV se met à jour avec votre demande de réservation



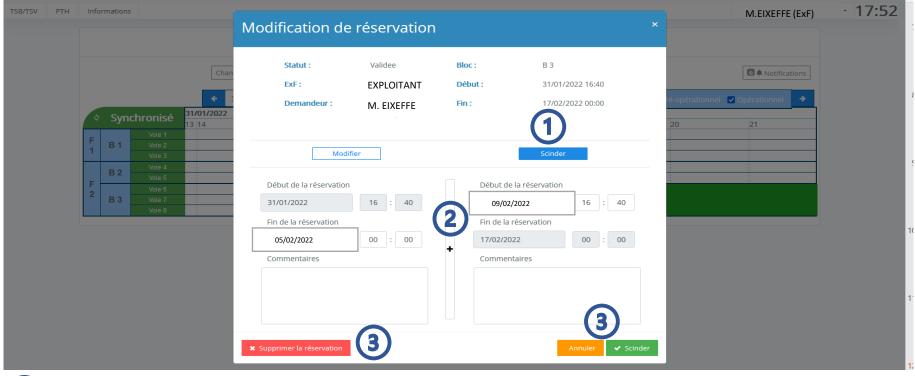
Exemple pour réserver le bloc B3 du 31/01/2022 au 17/02/2022 pour une réservation unique Vous avez la possibilité de modifier la réservation



- (1) Cliquez sur les voies du bloc B3
- 2 Le formulaire « Modification de réservation» s'ouvre, cliquez sur « modifier »
- 3 Vérifiez la disponibilité
- (4) Cliquez sur le bouton « Modifier » la demande de réservation
- 5 Vous pouvez supprimer la demande de réservation, ou annuler la modification en cours



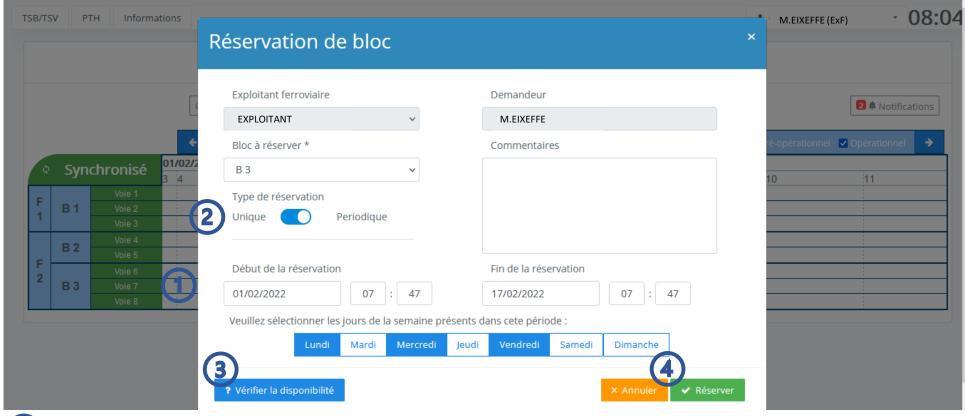
Exemple pour réserver le bloc B3 du 31/01/2022 au 17/02/2022 pour une réservation unique Vous avez la possibilité de modifier la réservation en la scindant



- 1 Cliquez sur le bouton « Scinder »
- 2 Modifiez les champs concernés
- 3 Vous pouvez supprimer votre réservation, et annuler ou valider la modification



Exemple pour réserver le bloc B3 les lundis, mercredis et vendredis du 01/02/2022 au 17/02/2022 : Réservation périodique

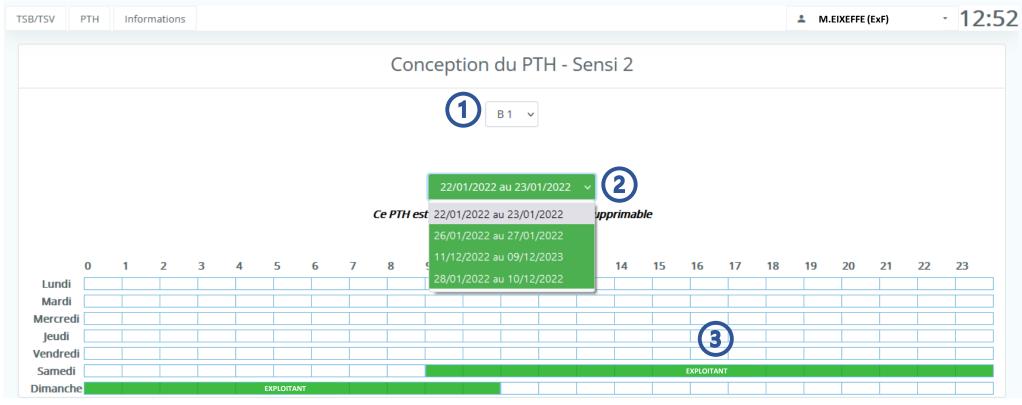


- 1 Cliquez sur les voies du bloc B3
- 2 Placez le bouton sur « Périodique » puis modifiez les champs voulus
- (3) Vérifiez la disponibilité (voir pages 9 et 10)
- 4 Vous pouvez annuler ou valider la modification



#### **ONGLET PTH**

#### Cet onglet permet de visualiser le Programme Théorique :

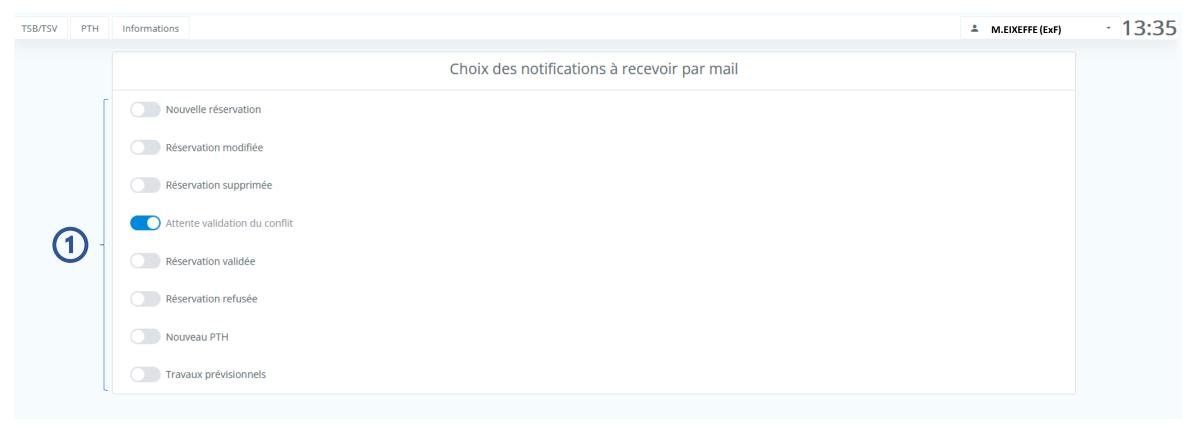


- 1 Blocs du site
- 2 Périodes concernées
- 3 EF sur la PTH



#### **ONGLET INFORMATIONS**

Cet onglet permet d'activer les notifications désirées :



1 Activation/désactivation des différentes notifications



## FIN

Version du 31/03/2022

